



Paris, le

19 AVR. 2017

Madame la Déléguée Générale,

Vous avez bien voulu me faire part des attentes de votre profession à travers un questionnaire. Je tenais à vous en remercier.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises ces derniers mois, j'attache beaucoup d'importance à protéger les principes qui permettent d'assurer une meilleure santé pour nos concitoyens.

Je crois au principe de subsidiarité qui maintient le domaine de la santé dans le champ des compétences nationales et je pense que ce secteur ne peut être géré par les seules règles qui s'appliquent aux activités économiques traditionnelles.

Je suis également très attaché à la préservation et à la valorisation de l'exercice libéral pour les professionnels de santé et opposé à tout ce qui peut contribuer à remettre à cause la qualité des formations et la grande compétence des professionnels de santé qui exercent dans notre pays. Cette compétence est primordiale pour les patients. A cet égard, les conditions de la création d'une filière universitaire complète de kinésithérapie seront évaluées et discutées durant le quinquennat.

Je souhaite qu'un dialogue réel permette de rétablir la confiance avec les pouvoirs publics afin de prendre en compte les attentes et les besoins exprimés par les professionnels de santé. Les initiatives des professionnels de santé doivent être libérées afin de conduire les changements dont notre système de santé a besoin.

Je revaloriserai, par ailleurs, l'engagement des masseurs-kinésithérapeutes dans les missions de prévention. Le développement et le financement de la prévention sont une des priorités du projet santé. Dans ce cadre la kinésithérapie aura toute sa place. J'entends aussi valoriser le rôle du kinésithérapeute dans le virage ambulatoire. L'hospitalisation en ambulatoire impose un suivi rigoureux du patient à domicile ou en cabinet. Tous les

professionnels de santé sont concernés par cette évolution durable et la nomenclature doit s'adapter.

Enfin, comme vous le savez, je crois, au dialogue avec les professionnels pour faire évoluer notre système de soins. Je suis donc prêt à ce que nous puissions ouvrir une discussion sur la question l'autorisation de l'accès direct chez le kinésithérapeute au cours du quinquennat à venir tout en restant dans le cadre des orientations générales que je propose comme la revalorisation du rôle du médecin traitant. Un soin de kinésithérapie a, en effet, en principe vocation à s'inscrire dans un parcours de soins avec le médecin traitant au cœur de l'intégration d'une prise en charge globale. C'est donc dans ce cadre qu'un premier accès doit être organisé, son renouvellement pouvant être simplifié en accord avec le médecin traitant. D'autres options pratiques peuvent aussi être envisagées. Je veux renforcer, comme vous le savez, la capacité d'initiative des professionnels de santé et je suis ouvert, par principe, à l'examen de l'ensemble de leurs propositions.

Concernant la transposition de la directive 2013/55/UE du 20 novembre 2013, je comprends et partage vos inquiétudes sur le risque d'un démantèlement par bloc des activités des professions concernées. Je procéderai à un réexamen des conséquences sur les professions de santé de l'autorisation d'accès partiel pour les professionnels européens. Il s'agit en effet de garantir à nos concitoyens les meilleurs soins possibles et d'assurer aux professionnels de santé la juste reconnaissance de leurs compétences.

Vous remerciant pour votre confiance, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

*Bien à vous,*



**François FILLON**

**Madame Laurène PLOYART**

Fédération Française des Masseurs Kinésithérapeutes - FFMKR

3 rue Lespagnol

75020 Paris